



Lyon le 5 janvier 2023

CONVOCATION à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et ELECTIVE Jeudi 2 février 2023 à 18h

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association « Maison du Qi Gong » le jeudi 2 février 2023 au siège social 4 rue Dumenge 69004 Lyon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Mot de la présidente
- Rapport Moral
- Rapport Financier intermédiaire
- Budget Prévisionnel et calendrier prévisionnel
- Questions écrites
- Questions orales
- Création d'une antenne de l'association à Sathonay Village
- Election des membres du Comité Directeur de l'association
- Election du Président

Pour mémoire : art. 10 des statuts :

« Les décisions sont prises à **la majorité simple des voix des membres présents ou représentés**. Les candidatures au Comité directeur doivent être envoyées ou remises contre récépissé au siège social de l'association, huit jours francs au moins avant l'assemblée. »

A l'issue de l'assemblée générale, je vous propose un apéritif partagé.

Comptant sur votre présence, recevez nos cordiales salutations.

Corinne Forquez
Présidente



POUVOIR DE REPRESENTATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE JEUDI 2 FEVRIER 2023 à 18h au siège social

Je soussigné(e)

Mme / M (nom et prénom)

Licencié(e) FFKDA n°

Donne pouvoir à

Mme / M (nom et prénom)

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective
du 2/02/23, prendre part à toutes discussions, à tous votes.

Fait le

Signature

Rappel de l'art. 9 des statuts : « Le vote par procuration est autorisé, **mais nul ne peut détenir plus de 10 mandats**. Les mandats ne peuvent être remis qu'à un autre membre actif de l'association à jour de sa cotisation et de sa licence fédérale.